

ERADICOAT®

**Cultures légumières • Cultures ornementales
Petits fruits • PPAMC • Cultures porte-graines**

Composition	Maltodextrine : 597,8 g/L (49% p/p)
Formulation	Concentré soluble (SL)
A.M.M.	n° 2160114

DESCRIPTIF DU PRODUIT

ERADICOAT® est un insecticide de contact, à base de maltodextrine, qui permet de lutter contre les pucerons, acariens et aleurodes sur cultures légumières et ornementales, cultures porte-graine, PPAMC et petits fruits sous abri. Il est particulièrement adapté à la gestion des foyers. L'utilisation d'ERADICOAT® bloque les orifices respiratoires de l'insecte entraînant son asphyxie. L'effet observé 2 à 4 heures après l'application est amélioré par des applications répétées.

ERADICOAT® est un produit utilisable en Agriculture Biologique en application du Règlement (UE) n°2018/848.

Usages autorisés

ERADICOAT® est homologué pour le traitement des parties aériennes, pour une utilisation uniquement sous abri.

Cultures	Cibles	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'applications (intervalle mini. entre applications)	Délai Avant Récolte
Cultures légumières	Aleurodes, Acariens, Pucerons	75 L/ha * (usage recommandé en localisé à 25 ml/L d'eau)	20 / an (3 jours)	1 jour
Cultures florales et plantes vertes				non applicable
Rosier				
Arbres et arbustes				
Extensions d'usages obtenues dans le cadre de l'Article 51 du Règlement (CE) n°1107/2009				
Pour les usages mentionnés ci-dessous, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité. Au regard des données à sa disposition, CERTIS décline toute responsabilité sur ces éventuels risques. Avant tout emploi du produit, il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur ces cultures. Il est également recommandé de contacter les organisations professionnelles concernées, afin de connaître les précautions et recommandations d'emploi liées à l'utilisation de ERADICOAT® pour ces usages.				
Cultures porte-graine	Ravageurs divers (→ Acariens, Aleurodes, Pucerons)	75 L/ha * (usage recommandé en localisé à 25 ml/L d'eau)	20 / an (3 jours)	non applicable
PPAMC ¹ (PPAMC, Épices, Fines herbes, Plantes à infusions, Pavot et autres graines oléagineuses)	Ravageurs divers (→ Acariens, Aleurodes, Pucerons)			1 jour

Plantes d'intérieur et balcons	Aleurodes, Acariens, Pucerons	75 L/ha * (usage recommandé en localisé à 25 ml/L d'eau)	20 / an (3 jours)	non applicable
Cassissier (<i>cassissier, myrtillier, groseillier, sureau noir, airelle, églantier- cynorhodon, azerolier</i>)	Acariens et phytophages, Pucerons			1 jour
Framboisier (<i>framboisier, mûres, mûres des haies</i>)	Acariens et phytophages, Aleurodes, Pucerons			1 jour
Fruit de la passion (<i>fruit de la passion, grenadille, barbadine</i>)	Acariens			1 jour
Papayer	Acariens			3 jours
Tabac	Aleurodes, Pucerons			non applicable
Vigne	Aleurodes			3 jours

¹ : PPAMC = Plantes à parfum, Aromatiques, Médicinales et Condimentaires

* 75 L/ha est la dose maximale homologuée, cependant nous recommandons une dose exprimée en concentration : 25 ml de produit par litre d'eau (2,5%).

Le volume d'eau appliqué doit prendre en compte le volume de végétation des zones à traiter en localisé en pulvérisant à la limite du ruissellement afin d'assurer le contact entre ERADICOAT® et ses cibles. Il n'est pas recommandé de dépasser 1000 L d'eau /ha.

Les Limites Maximales de Résidus, définies au niveau de l'Union Européenne, sont consultables à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>. Aucune L.M.R. n'est requise pour la maltodextrine (Annexe IV Règlement (CE) n°396/2005.)

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Conditions d'application

L'emploi d'ERADICOAT® est recommandé dans le cadre de la gestion des foyers d'insectes ravageurs sous abri (traitement localisé sur une zone ou une portion de parcelle) en ciblant les parties végétatives des plantes (parties hautes). Inclure ERADICOAT® dans le cadre d'un programme de lutte intégrant une diversité de solutions.

Pour obtenir des résultats optimaux, ERADICOAT® s'utilise dès l'apparition des premiers ravageurs et peut être utilisé tout au long du cycle cultural. Répéter fréquemment l'application à intervalle régulier (3 à 7 jours entre les applications) afin d'interrompre le cycle de développement de l'insecte (4 applications peuvent être nécessaires).

Compte tenu du mode d'action d'ERADICOAT®, une attention particulière doit être portée à la qualité de pulvérisation. Veiller à assurer une couverture optimale des zones à traiter, en portant une attention particulière sur la face inférieure des feuilles et des points de croissance. Traiter en conditions sèches et ensoleillée. L'efficacité d'ERADICOAT® est optimale quand le séchage de la bouillie est atteint en 1 heure.

ERADICOAT® se caractérise par son action de choc et n'a pas d'action résiduelle. Son utilisation est compatible avec les stratégies de Production Biologique Intégrée. La réintroduction des auxiliaires peut se faire dès séchage de la bouillie sur le feuillage.

Précautions d'emploi

En raison de la diversité des espèces et variétés en cultures ornementales, PPAMC et cultures porte-graine qui peuvent être traitées, nous recommandons d'effectuer un test de sélectivité de la spécialité ERADICOAT® sur quelques plantes avant d'étendre le traitement à la parcelle entière.

Éviter d'appliquer le produit sur les fleurs des espèces florales. Un résidu collant peut rester sur les feuilles et fruits après application.

Mélanges extemporanés

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

Pour plus de précisions sur la compatibilité des mélanges, veuillez nous consulter.

Préparation de la bouillie et application

ERADICOAT® s'utilise en pulvérisation foliaire après dilution dans l'eau.

Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent.

Remplir le pulvérisateur avec la moitié du volume d'eau nécessaire et commencer l'agitation. Ajouter la quantité nécessaire d'ERADICOAT® puis compléter le remplissage. S'assurer que le produit est bien mélangé avant l'application. Ne pas stocker de solution diluée. **Ne pas dépasser 25 ml de produit par litre d'eau.**

Appliquer ERADICOAT® à l'aide d'une lance.

PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

MISE EN ŒUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation, utilisation du produit, intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pendant toute la durée d'utilisation du produit, veiller à porter une tenue de protection adaptée pour réduire l'exposition.

Pour la **protection de l'opérateur** :

Dans le cadre d'une application effectuée à l'aide d'une lance, porter :

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :			NETTOYAGE
		SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION cultures basses (< 50 cm)	SANS CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION cultures hautes (> 50 cm)	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION cultures basses et hautes	
GANTS EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN16523-1+A1 (type A))	✓	✓	✓	✓	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065	EPI vestimentaire + EPI partiel	✓		EPI vestimentaire + EPI partiel (blouse)	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1	OU			OU	
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009	Type 3 ou 4*		Type 4 avec capuche	Type 3 avec capuche	
LUNETTES OU ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)	✓	✓	✓	✓	
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006	✓	✓	✓	✓	

* Selon le niveau de protection recommandé pendant la phase d'application.

Pour la **protection du travailleur**, porter :

- Un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065 ;
- des gants EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)) en cas de contact avec la culture traitée.

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver le produit à l'abri de la lumière directe du soleil, à température ambiante, dans un endroit sec et aéré.

Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Elimination du produit et de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Certis Europe B.V. est partenaire de la filière A.D.I.VALOR. 

PREMIERS SECOURS

Consulter la fiche de données de sécurité.

CONDITIONNEMENT

Conditionnement	Groupage	Palettisation	Unité de commande
Bidon de 5 L	Carton de 4 x 5 L	30 cartons = 600 L	Carton de 4 x 5 L

ERADICOAT® - A.M.M. 2160114

Non classé

ERADICOAT® n'est pas considéré comme un produit dangereux selon le Règlement (CE) N°1272/2008.

Conseils de prudence

- P264 Se laver soigneusement les mains et le visage après manipulation.
 P280 Porter des gants et un vêtement de protection.
 P501 Eliminer le contenu et l'emballage via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.**
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]**

Délai de rentrée : 8 heures sous abri.

Ce produit peut porter atteinte aux pollinisateurs et à la faune auxiliaire. Eviter toute exposition inutile.

A température ambiante, le produit est stable pendant au moins 1 an.

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL – REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT : Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.

**EN CAS D'URGENCE
Composer le 15 ou le
112 ou contacter le
centre anti poison le
plus proche.**

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude (n°vert 0 800 887 887 – appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01.72.11.00.03 (*Carechem, numéro d'urgence 24h/24h*).
 Fiche de données de sécurité disponible sur : www.quickfds.com ou sur demande à CERTIS au 01.34.91.90.00. ou en scannant le QR code avec votre téléphone mobile.



Marque déposée CERTIS Europe B.V.

Distribué par CERTIS Europe B.V. - France - N° d'agrément IF01808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels - 5 rue Galilée - 78280 GUYANCOURT - Tél : 01.34.91.90.00 - Fax : 01.30.43.76.55 - www.certiseurope.fr – v5.1 - 09/2021.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.